

La médaille de l'industrie alimentaire

La fidélité, toujours récompensée !

DEPUIS 1970, LA MEDAILLE DE L'ANIA EST DECERNEE AUX SALARIES QUI ONT CONSACRE PLUS DE 20 ANS DE LEUR CARRIERE AU SERVICE DE L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE.

Cette médaille **valorise l'investissement professionnel au sein des entreprises de la chaîne alimentaire**. Elle est remise à l'occasion de cérémonies qui marquent régulièrement la vie de l'entreprise et qui soudent les femmes et les hommes autour d'un véritable esprit d'équipe.



→ L'ANIA est naturellement très attachée à cette marque de reconnaissance officielle qui **récompense les compétences et la fidélité à l'industrie alimentaire** et qui constitue véritablement, pour votre entreprise, l'occasion de célébrer la qualité et la force de ses relations de travail.

Fidélité ainsi honorée, avec la création d'une nouvelle médaille, célébrant les 30 ans de carrière dans le secteur alimentaire.

Désormais, la médaille de l'industrie alimentaire comporte deux grades :

- 20 ans d'ancienneté (échelon argent)
- 30 ans d'ancienneté (échelon vermeil)

Par ailleurs, l'ANIA remet, depuis 2004, la « médaille d'honneur » à des personnalités qui ont contribué de manière significative au développement de l'industrie alimentaire en France : François Loos, Ministre du commerce extérieur, Michel Caugant, ancien Président de l'ACTIA, Jean-Paul Laplace, Président de l'IFN, Pierre Méhaignerie, ancien Ministre, Président de la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale, Philippe Guérin, Président du CNA et Marc Roquette, Président de Roquette Frères.



→ Il s'agit ainsi de reconnaître que notre modèle alimentaire et sa renommée internationale sont fondés sur de véritables filières de savoir-faire qui s'expriment à travers une formidable diversité de produits et de terroirs, et se développent grâce aux compétences des salariés de notre secteur.

La médaille de l'industrie alimentaire

→ Modalités d'obtention

POUR DEMANDER LA MEDAILLE DE L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE POUR VOTRE PERSONNEL ET VOUS PROCURER L'ENSEMBLE DES FORMULAIRES NECESSAIRES A SON OBTENTION, N'HESITEZ PAS A PRENDRE CONTACT AVEC LE

Service des Médailles - Hélène BONNEYRAT

Tél. : 01 53 83 86 15 - Fax : 01 53 83 92 39 - E-mail : hbonneyrat@ania.net

ANIA – 21 rue Leblanc – 75015 PARIS.

Vous avez la possibilité également de télécharger l'ensemble de ces formulaires sur notre site www.ania.net rubrique « les services ANIA ».

Les dossiers pour l'obtention de la médaille devront comporter les pièces suivantes :

- Un bon de commande
- Une demande de l'entreprise pour chaque employé
- Une liste récapitulative dactylographiée des candidats précisant : M., Mme, ou Mlle, Prénom et Nom. (L'ancienneté 20 ans ou 30 ans devra être distinguée).

Les promotions ayant lieu deux fois par an (15 janvier et 15 juillet),

Les dossiers doivent être adressés à l'ANIA :

- Avant le 30 septembre pour la promotion du 15 janvier (Livraison première quinzaine de décembre)
- Avant le 30 mars pour la promotion du 15 juillet (Livraison première quinzaine de juin).



Tarif de la médaille avec écrin et diplôme

(promotion juillet 2007/janvier 2008) : 72 € HT (argent) et 79 € HT (vermeil) Frais de port et d'emballage en sus.



Association Nationale des Industries Alimentaires

21, rue Leblanc 75015 Paris - Tél. : +33 (0) 1 53 83 86 00

Fax : +33 (0) 1 53 83 92 37

Internet : <http://www.ania.net>

ania
Association Nationale des
Industries Alimentaires